

OBJET : COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918 – JD/EB

Le Maire de la ville d'ANNONAY,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route,
 Vu le Code de la Voirie Routière,
 Vu la demande présentée par le Service Protocole et Logistique de la Ville d'Annonay.

**Afin de permettre le bon déroulement de la Commémoration du 11 Novembre 1918
 au rond-point du 8 Mai 1945 et au Cimetière le jeudi 11 Novembre 2021,**

ARRETE

Article 1

Le stationnement de tout véhicule sera interdit :

- de 9h30 à 10h30 aux abords du rond-point du 8 Mai, et sur les 10 premières places du bas du boulevard de la République.
- de 8h00 à 12h00 sur l'ensemble de la place du Général Jouffraut.

Article 2

La circulation sera interdite le jeudi 11 novembre 2021 à partir de 9h30 jusqu'à 10h30, du rond-point du 8 mai 1945 jusqu'à l'intersection avec la rue Greffier Chomel (dans les deux sens de circulation).

Article 3

La signalisation réglementaire sera mise en place par le service des Ateliers Municipaux et maintenue sous la responsabilité du demandeur.

Article 4

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie Nationale d'Annonay,
- Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal Annonay Rhône Agglo,
- le Service Protocole et Logistique de la Ville d'Annonay.,
- Service des Ateliers Municipaux de la Ville d'Annonay.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'ANNONAY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) ou sur le site "telerecours.fr" dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à ANNONAY, le 27/10/2021
 Juanita GARDIER,



Adjointe déléguée
 à la Tranquillité Publique, Propreté Urbaine et Voirie

Notifié le : 27/10/2021

Affiché le : 27/10/2021

SP